



REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

AM\_2018\_30

**Circulation dans la rue de Frasne  
et dans la rue de Mouthe pendant des travaux  
de déplacement de supports pour Enedis**

Le Maire de Mignovillard,

**Vu** la loi n°83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2213-1 ;

**Vu** le code de la route ;

**Vu** la demande présentée en date du 11 septembre 2018 par l'entreprise SOCATER, ZI de la Foulottière, rue de l'Europe, 25410 SAINT VIT, pour le compte de ENEDIS ;

**Considérant** que l'entreprise SOCATER réalise des travaux de déplacement de supports pour le compte d'ENEDIS, et que, par conséquent, il est nécessaire d'alterner temporairement la circulation au moyen de panneaux pour assurer le bon déroulement des travaux qui devraient avoir lieu à partir du 21 septembre 2018 pour une durée de 30 jours.

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Entre le 21 septembre et le 20 octobre 2018, en raison de travaux de déplacement de supports pour ENEDIS dans une partie des rues de Frasne et de Mouthe, la circulation sera temporairement alternée, au moyen de panneaux.

**Article 2** : La signalisation sera mise en place et retirée par l'entreprise SOCATER.

**Article 3 :** M. le Maire de Mignovillard, M. le commandant de la brigade de gendarmerie de Nozeroy et l'entreprise SOCATER sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mignovillard, le 17 septembre 2018

Le Maire,



Florent SERRETTE

